



AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1283

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée que :

1. Lors de sa séance du 7 décembre 2020, le conseil a adopté le règlement suivant :

RÈGLEMENT NUMÉRO 1283 ORDONNANT DES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DE FEUX DE CIRCULATION ET DE PASSAGES POUR PIÉTONS, D'IMPLANTATION D'ÉCLAIRAGE DE RUE, DE RECONFIGURATION D'INTERSECTIONS SUR L'AVENUE DE L'ESPLANADE, D'ACQUISITION D'ÉQUIPEMENTS DE SIGNALISATION, D'ÉTUDES PRÉLIMINAIRES POUR LE DÉPLOIEMENT DU PLAN DIRECTEUR DE CIRCULATION URBAINE ET AUTRES SERVICES CONNEXES AINSI QUE LES SERVICES PROFESSIONNELS ET TECHNIQUES Y AFFÉRENTS ET DÉCRÉTANT À CES FINS UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 4 576 000 \$

2. Ce règlement a été approuvé par le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation le 12 mars 2021 et ce règlement entrera en vigueur conformément à la loi.
3. Ce règlement peut être consulté sur le site Web de la Ville au <https://ville.mascouche.qc.ca/mairie/avis-publics/>.

Donné à Mascouche, le 24 mars 2021.

L'assistante-greffière,

Original signé par

Me Caroline Asselin